

Fédération Algérienne de Tennis de Table

Direction technique nationale



Règlement Technique des Compétitions Nationales

Saison sportive 2015/2016

DTN/ Octobre 2015

PREAMBULE

Epreuves par équipes

- Les championnats nationaux par équipe comprennent :
 - ✓ Le championnat National par équipe Dames et Messieurs
 - ✓ la Coupe d'Algérie par équipe toutes catégories
 - ✓ inter- ligues par équipe Jeunes

- Les joueurs de nationalité Algérienne ou étrangère, participants aux championnats nationaux par équipes doivent être régulièrement licenciés au titre d'un club pour la saison en cours.

Epreuves individuelles

- Les championnats nationaux individuels comprennent :
 - ✓ Le critérium national individuel
 - ✓ Le championnat d'Algérie individuel jeunes
 - ✓ Championnat d'Algérie individuel T.C
 - ✓ Open fédéral jeunes (-12ans, -15ans et – 18 ans)
 - ✓ Open fédéral toutes catégories (Filles +12ans, Garçons + 15 ans)

- Les championnats nationaux individuels, sont réservés aux pongistes de nationalité Algérienne, en dehors du critérium national individuel et des opens fédéraux qui sont ouvert aux joueurs étrangers.

- Les joueurs participants aux championnats nationaux individuels doivent être régulièrement licenciés soit au titre d'un club, soit à titre individuel pour la saison en cours.

Règlement du Championnat National par équipes Dames et Messieurs

Article 01 : Le championnat par équipes comporte quatre (04) Divisions : (Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3 et wilaya.

- ✓ La division nationale 1 est composée de huit (08) équipes en dames et huit (08) équipes en messieurs.
- ✓ La division nationale 2 est composée de huit (08) équipes en dames et huit (08) équipes en messieurs.
- ✓ La division nationale 3 est composée de (08) équipes, pour chaque région (Est, Ouest, Centre, Sud) en dames et en messieurs.
- ✓ La division de wilaya organisée sous la responsabilité des ligues de wilaya, dont la composition est laissée à l'appréciation de ces dernières.

Article 02 : l'épreuve du championnat par équipes est ouverte à tous clubs sportifs régulièrement affiliés et à jour de leurs cotisations.

Les clubs qualifiés pour une division, doivent confirmer leurs participations à la structure concernée avant la date fixée accompagnée des droits d'engagements correspondants.

Passé le délai des engagements, en cas de non confirmation, ou non-paiement des droits d'engagement, l'équipe concernée sera retirée de la compétition et rétrogradée en division wilaya pour la saison suivante. La place restée vacante, sera à la disposition de la fédération qui procédera au remplacement selon le classement précédent.

Un club Sportif peut être représenté par deux (02) équipes mais ne peuvent évoluer dans la même division.

Article 03 : l'imprimé d'engagement doit comprendre les informations relatives au club, signé par le président et visé par la structure.

Article 04 : Licences

Les Joueurs composants une Equipe doivent être régulièrement licenciés au titre de l'Association qu'ils représentent pour la saison en cours, conformément aux Règlements Généraux de la FATT, y compris le Capitaine non joueur d'une Equipe.

Toute autre personne présente sur le banc avec les joueurs doit obligatoirement être licenciée ; sa licence présentée à l'arbitre.

A défaut de non présentation de leur licence, les joueurs devront faire preuve de leur identité dans les conditions prévus par la loi (présentation d'une pièce d'identité officielle) et ils seront signalés par le Juge Arbitre pour vérification de leur qualification auprès de la F.A.T.T.

Tout joueur participant à une rencontre, alors qu'il n'est pas régulièrement licencié, fera l'objet d'une sanction ainsi que le club l'ayant aligné suivant le barème en vigueur.

Article 05 : Les Frais de déplacement et de séjour sont à la charge des clubs participants.

Article 06 : Les rencontres se déroulent aux lieux, dates et heures fixées. Tout changement doit être communiqué aux équipes concernées suffisamment à temps.

Article 07 : Avant le début de la rencontre chaque capitaine doit remettre au juge arbitre la liste, dans l'ordre de la feuille de match de ses joueurs prenant part à la rencontre, ensuite aucun nom ne pourra être ajouté, ni aucune modification apportée, soit à la répartition des joueurs dans l'équipe ; soit à sa composition.

Avant le début de la rencontre entre deux équipes la présence des joueurs qui les composent au nombre prévus par la formule de compétition utilisée est obligatoire sous peine de la perte de la rencontre par forfait.

Article 08 : Etablissement de la Feuille de Match

Pour chaque rencontre la feuille de match doit être établie en quatre (04) exemplaires :

- 2 exemplaires à la ligue ou la fédération selon le cas.
- 1 exemplaire à chacun des deux capitaines.

L'Arbitre doit faire signer la feuille de match aux deux capitaines et signer lui-même, attestant ainsi la conformité des résultats inscrits.

Article 09 : En plus des noms, prénoms et numéro de licences des joueurs, la feuille de match doit obligatoirement comprendre le nom du capitaine s'il est non joueur.

En plus des personnes figurant sur la feuille de match, sont autorisées à s'installer sur le banc de l'équipe, deux (02) autre personnes supplémentaire soit un total de six (06) personnes.

Article 10 : Toutes les rencontres doivent se dérouler sur des tables agréées par la fédération.

Toutes les parties d'une même rencontre doivent se dérouler sur une table désignée par le juge-arbitre, mais après accord des capitaines des équipes en présence, le juge-arbitre peut autoriser le déroulement des parties sur plus d'une table. Chaque rencontre doit se dérouler avec la même marque de balles et même référence.

L'aire de jeu doit être :

- **Pour La division nationale une et deux : 12m X 6m X 4m au moins.**
- **Pour la division nationale trois et wilaya 10m X 5m X 4m au moins.**

Article 11 : Décompte de Points

Dans chaque rencontre, un (01) point est attribué par partie de simple gagnée, l'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre. Les points résultats suivants sont attribués :

Phase 1 : Victoire : 02 Points.
Défaite : 01 Point.
Défaite par forfait ou pénalité : 00 Point.

Phase 2 : Victoire : 04 Points.
Défaite : 01 Point.
Défaite par forfait ou pénalité : 00 Point.

Les points de la phase 1 et de la phase 2 sont cumulés.

Article 12 : Classement des équipes

Le classement dans chaque groupe est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre.

En cas d'égalité de points entre deux équipes et plus d'un même groupe, leurs positions relatives sont déterminées en considérant successivement les rapports des rencontres par équipe gagnées sur celle perdues, des parties individuelles gagnées sur celle perdues, des manches gagnés sur celle perdues et des points gagnés sur ceux perdus, aussi loin que nécessaire pour les départager, en tenant compte des points suivants :

- Seuls les résultats des rencontres entre les équipes concernées sont pris en considération.
- Si à un stade quelconque du calcul, la position de l'équipe par rapport aux autres équipes du même groupe peut être notamment déterminée, les résultats des rencontres auxquelles cette équipe a pris part doivent être écartés de tous calculs ultérieurs qui seraient encore nécessaire.

- Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue par 3 Sets à 0, 11 à 00 à chaque set.

Article 13 : Retard et forfait

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre, l'équipe présente devra attendre 30 minutes avant de demander le forfait.

L'équipe qui déclare forfait devra aviser 7 jours avant la date fixée pour la compétition.

Tout forfait non signalé à l'avance et/ou non justifié sera sanctionné par une amende dont le montant est fixé par la Fédération. La justification s'il y a lieu doit être faite sur un document visé par les autorités compétente (APC, Police, Gendarmerie).

Une équipe qui ne se présente pas durant cinq (5) matches cumulés et sans justification valable et préalable sera sanctionnée par un forfait général et rétrograde en division inférieure.

Article 14 : Une équipe ne peut comporter durant une rencontre, qu'un seul joueur recruté parmi les étrangers ou, nationaux ou binationaux, évoluant à l'étranger.

Article 15 : Réserves

Les réserves doivent être inscrites au verso du premier feuillet de la feuille de match par le juge arbitre sous la dictée du capitaine réclamant, en présence du capitaine de l'équipe adverse, qui devra apposer sa signature, celle-ci attestant qu'il a été informé de la réserve, sans aucun engagement de sa part ; il ne peut s'y refuser.

Les réserves relatives à la qualification, l'identification et la participation des joueurs doivent être inscrites avant le déroulement de la rencontre.

Les réserves doivent être confirmées dans les 48 heures par écrit et accompagnées du montant des frais relatifs aux réserves sous peine de nullité.

Article 16 : Réclamations

Toutes réclamations, devra être inscrites par le juge-arbitre sous la dictée du capitaine réclamant et en présence du capitaine de l'équipe adverse qui devra apposer sa signature, celle-ci attestant qu'il a été informé de la réclamation, sans aucun engagement de sa part ; il ne peut s'y refuser.

La réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par écrit accompagnée du montant des frais fixés à cet effet sous peine de nullité.

La réclamation en cours de jeu doit être signalée au juge-arbitre au moment de l'incident. Elle n'est inscrite sur l'imprimé qu'après la fin de la partie ou s'est produit l'incident.

La réclamation ne peut porter que sur des faits précis, qui n'ont pu être tranchée ou sont estimés mal tranchée par le juge-arbitre. Ce dernier devra faire parvenir son rapport dans les 48 heures, précisant les faits et la décision qu'il a pris.

Article 17 : Tenue

La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlements du tennis de table. Le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas.

Les joueurs d'une même équipe doivent porter une même tenue, portant au dos le nom du club.

Lors d'une rencontre entre deux équipes, elles doivent porter des tenues de couleurs distinctes.

Article 18 : Discipline

Le Juge-Arbitre a la qualité pour demander l'expulsion de toute personne licenciée ou pas dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entravent le déroulement normal d'une rencontre.

En tout état de cause, la rencontre ne sera poursuivie qu'après exécution de la sanction.

Dans le cas où la sanction n'est pas exécutée, quel qu'en soit le motif, le Juge-Arbitre arrête la rencontre sur le résultat acquis à ce moment et transmettra, la feuille de match ainsi que son rapport.

Article 19 : MONTEE ET DESCENTE

Le championnat par équipe est organisé de telle manière que le premier de chaque division au moins monte au niveau supérieur. Le nombre de montée d'une division à une autre est fixé par la fédération. Les descentes sont fonction des descentes du niveau supérieur.

Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder ou se désiste, elle est remplacée par l'équipe classée 2ème de sa division.

Si l'équipe seconde ne peut accéder pour quelque motif que ce soit, la place laissée libre restera à la disposition de la Fédération ou la ligue responsables de la division concernée.

Article 20 : Attributions des Titres

Il est attribué les titres suivants :

- Champion d'Algérie par Equipe division une (1) Messieurs par la Fédération,
- Champion d'Algérie par Equipe division une(1) Dames par la Fédération,
- Champion d'Algérie par Equipe division deux (2) Messieurs par la Fédération,
- Champion d'Algérie par Equipe division deux (2) Dames par la Fédération
- Champion d'Algérie par Equipe division nationale (3) Messieurs par la Fédération,
- Champion d'Algérie par Equipe division nationale (3) Dames par la Fédération
- Champion de wilaya Messieurs par la ligue,
- Champion de Wilaya Dames par la Ligue.

Article 21 : DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Division 1 : Elle est gérée par la fédération

Nombre d'équipes : 08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs

Déroulement : 2 phases

Phase une avec deux (2) tours et sept (7) rencontres

Phase deux avec trois (3) rencontres

Formule de compétition : (3x3) avec 9 matchs simples comme suit :

(A-X, B-Y, C-Z, B-X, A-Z, C-Y, B-Z, C-X, A-Y)

La phase 1 consiste en un championnat de poule de 8 équipes, la phase 2, regroupera en play off, les quatre premières équipes pour le titre et en play down, les quatre dernières équipes pour le maintien.

Rétrogradation en Division 2 : L'équipe classée 8ème à la fin du championnat rétrograde, l'équipe classée 7ème jouera un match barrage contre l'équipe classée 2ème de la division 2 pour le maintien ou la rétrogradation.

Division 2 : Elle est gérée par la fédération

Nombre d'équipes : 08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs

Déroulement : 2 phases

Phase une avec deux (2) tours et sept (7) rencontres

Phase deux avec trois (3) rencontres

Formule de compétition : (3x3) avec 9 matchs simples comme suit :

(A-X, B-Y, C-Z, B-X, A-Z, C-Y, B-Z, C-X, A-Y)

La phase 1 consiste en un championnat de poule de 8 équipes, la phase 2, regroupera en play off, les quatre premières équipes pour le titre et en play down, les quatre dernières équipes pour le maintien.

Accession : L'équipe classée 1ère accède en division 1, l'équipe classée 2ème disputera un match barrage contre l'équipe classée 7ème de la division 1.

Rétrogradation en Division 3 : Deux (2) équipes classées 7ème et 8ème à la fin du championnat rétrogradent en division 3.

Division Nationale 3 : Elle est gérée par la fédération, par le biais des commissions régionales.

Nombre d'équipes : Chaque groupe régional est constitués de 08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs

Déroulement : 2 phases (phase Aller et phase Retour avec 07 rencontres chacune.

Formule de compétition : 5 matchs simples (A-X/ B-Y/ C-Z / A-Y/ B-X)

Accession en Division 2 : Les équipes classées 1ère de chaque région disputeront les matchs barrage nationaux pour l'accession de deux équipes.

Rétrogradation en Division wilaya: Les deux dernières équipes de chaque région rétrogradent.

Les premiers (champions) de chaque wilaya joueront les matchs barrages au niveau des régions pour l'accession en Division nationale 3.

Article 22 : Procédures pour les matchs par équipes

Avant le début d'un match par équipe un tirage au sort est effectué par l'arbitre, détermine le droit de choisir : A, B, C ou X, Y, Z, les capitaines communiquent ensuite la composition de leurs équipes à l'arbitre après avoir attribué une lettre à chaque joueur.

Toutes les parties individuelles se disputent au meilleur de 5 sets.

- La rencontre se termine dès qu'une équipe gagne trois (03) parties pour la division 3
- La rencontre se termine dès qu'une équipe gagne cinq (05) parties pour la division 1 et 2

Article 23 : Catégorie

- ✓ Le championnat par équipe messieurs est ouvert aux joueurs de la catégorie cadet et plus.
- ✓ Le championnat par équipe dames est ouvert aux joueuses de la catégorie minimes et plus.

Article 24 : tous cas qui n'est pas prévu par le présent règlement sera traités par la fédération ou la ligue selon le cas, en se référant aux lois régissant le tennis de table

Règlement de la Coupe d'Algérie

Article 1 : la participation à la coupe d'Algérie est ouverte à tout Club sportif régulièrement affilié et engagé au titre de la saison en cours.

Article 2 : L'engagement des équipes désireuses de participer, se fera directement auprès de la fédération. Les délais et les montants des frais d'engagement pour chaque catégorie seront déterminés au début de chaque saison sportive.

Article 3 : Le nombre de tours ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées et programmés dès que le nombre d'équipes pour chaque catégorie est arrêté, après le délai d'engagement.

Article 4 : Les équipes finalistes de la coupe d'Algérie au titre de la saison précédente s'engage au même titre que toutes les autres équipes et elles sont classées têtes de série, de la catégorie respective, lors du tirage au sort.

Article 5 : les catégories d'âge concernées par la coupe d'Algérie sont :

Filles :

- Benjamines (moins de 10 ans)
- Minimes (moins de 12 ans)
- Cadettes (moins de 15 ans)
- Juniors (moins de 18 ans)
- Seniors (18 ans et plus)

Garçons :

- Benjamins (moins de 10 ans)
- Minimes (moins de 12 ans)
- Cadets (moins de 15 ans)
- Juniors (moins de 18 ans)
- Seniors (18 ans et plus)

Article 6 : La licence validée pour la saison en cours est obligatoire conformément aux règlements généraux de la fédération, y compris le capitaine non joueur d'une équipe ainsi que l'encadrement présent avec les joueurs au niveau du banc. La non présentation de la licence d'un joueur au cours des rencontres de la coupe d'Algérie entraînerait sa disqualification.

Article 7 : Les personnes autorisées à s'installer sur le banc de l'équipe au cours des matchs doivent toutes être régulièrement licenciées et sont au nombre de :

- ✓ Trois (03) ou quatre (04) joueurs portés sur la feuille de match.
- ✓ Un (01) capitaine d'équipe s'il est non joueur.
- ✓ Une (01) autre personne.

Article 8 : La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlements du tennis de table. Le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas.

Article 9 : La coupe d'Algérie se déroule en élimination directe selon les formules de compétitions suivantes

- Jeunes : Corbillon (A-X, B-Y, Double, A-Y, B-X)
- Seniors : SWAITHING CUP aménagé (A-X, B-Y, double (BC – XZ), A-Y, C-Z)

Les parties se déroulent aux meilleurs des cinq sets. La rencontre se termine dès qu'une équipe gagne trois (03) parties.

Article 10 : un club ne peut surclasser qu'un seul joueur à la catégorie immédiatement supérieur, toutefois l'athlète ayant bénéficié du surclassement ne peut rejouer dans sa catégorie d'origine dans la même compétition.

Article 11 : un club disposant d'un effectif suffisant dans une catégorie donnée peut s'il le désire engager une équipe composée de joueurs de cette même catégorie à une catégorie immédiatement supérieure et cela doit intervenir à travers un écrit accompagnant l'engagement et mentionnant la liste des joueurs.

Article 12 : Tout cas qui survient et qui n'est pas prévu dans le présent règlement sera traité par la structure d'organisation désignée par la fédération pour la circonstance en se référant en priorité aux lois et règlement de la fédération internationale de tennis de table.

Règlement inter-ligues Jeunes

Article 1 : La participation aux inter-ligues jeunes est ouverte aux ligues de wilaya régulièrement Affiliées et engagées au titre de la saison en cours.

Article 2 : L'inter-ligue jeune est une compétition par équipes qui oppose les sélections des ligues de wilaya

Article 3 : L'engagement des ligues désireuses de participer se fera directement auprès de la fédération.

Article 4 : Le nombre de tours ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées après l'expiration des délais d'engagement.

Article 5 : Les catégories d'âge concernées par les inter-ligues jeunes sont :

Benjamins – Benjamines	Nés le 1^{er} Janvier 2006 et après
Minimes Filles et Garçons	Nés entre le 1^{er} Janvier 2004 et le 31 Décembre 2005
Cadets et Cadettes	Nés entre le 1^{er} Janvier 2001 et le 31 Décembre 2003

Article 6 : La licence validée pour la saison en cours est obligatoire conformément aux règlements généraux de la fédération, y compris le capitaine non joueur d'une équipe ainsi que l'encadrement présent avec les joueurs au niveau du banc. La non présentation de la licence d'un joueur au cours des rencontres des inter-ligues entraînerait sa disqualification.

Article 7 : Les personnes autorisées à s'installer sur le banc des remplaçants de chaque équipe lors des rencontres sont au nombre de six (06) au maximum et doivent tous être régulièrement licenciés et sont désignés comme suit :

- ✓ Trois (03) joueurs portés sur la feuille de match.
- ✓ Un (01) capitaine d'équipe s'il est non joueur.
- ✓ Deux (02) autres personnes.

Article 8 : La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlements du tennis de table ; le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas.

Article 9 : Le système de compétition est défini selon le nombre d'équipe engagée.
Les parties pour chaque rencontre se déroulent selon l'ordre suivant : A-X, B-Y, C-Z, A-Y, B-X.
Les parties se déroulent aux meilleurs des cinq sets. La rencontre se termine dès qu'une équipe gagne trois (03) parties.

Article 10 : Les frais de transport et de séjour sont à la charge des ligues participantes.

Article 11 : Tout cas qui survient et qui n'est pas prévu dans le présent règlement sera traité par la structure d'organisation désignée par la fédération pour la circonstance en se référant en priorité aux lois et règlement de la fédération international de tennis de table.

REGLEMENT

CHAMPIONNAT D'ALGERIE INDIVIDUEL JEUNES

Article 01 : Lors du championnat d'Algérie individuel jeunes qui est scindé en deux championnats à savoir « Benjamins / Cadets » et « Minimes / Juniors » seront disputés les titres suivants :

- Champion d'Algérie simple (Benjamins et Benjamines)
- Champion d'Algérie simple (Minimes Filles et Garçons)
- Champion d'Algérie simple (Cadets et Cadettes)
- Champion d'Algérie simple (Juniors Filles et Garçons)
- Champion d'Algérie double (Benjamins et Benjamines)
- Champion d'Algérie double (Minimes Filles et Garçons)
- Champion d'Algérie double (Cadets et Cadettes)
- Champion d'Algérie double (Juniors Filles et Garçons)

Article 02 : le championnat d'Algérie individuel jeunes se déroulera en trois (03) phases :

- **Phases wilaya :** les compétitions se dérouleront sous forme de championnat de wilaya pour les huit catégories des deux sexes. Elle est qualificative à la phase régionale.
- **Phase régionale :** les compétitions se dérouleront sous forme de championnat pour les huit catégories des deux sexes. Elle est qualificative à la phase nationale. Selon les quotas suivant :
 - Cinq (05) athlètes qualifiés par catégories et sexe : Régions Centre - Est, Centre – Ouest, Ouest, Est.
 - Quatre (04) athlètes qualifiés par catégories et sexe : Régions Sud
 - Quatre (04) athlètes choisis par la DTN dans chaque catégorie.
 - Douze (12) athlètes classés au tour final des opens fédéraux jeunes de la saison en cours.
- **Phases nationale :** La phase nationale verra la qualification de quarante (40) joueurs par catégorie.

Phase I : Les quarante (40) pongistes qualifiés à cette phase seront répartis dans huit (08) poules de cinq (05) pongistes pour chaque catégorie, par tirage au sort tout en éloignant autant que possible les joueurs d'un même club sportif.

Phase II : Les deux (02) premiers de chaque poule seront répartis dans quatre (04) poules de quatre et joueront pour le titre.

Phase III : Les deux (02) premiers de chacune des poules pour le titre, joueront pour le classement de 1 à 8.

Huit (08) têtes de série parmi les participants seront arrêtées pour chaque catégorie par la DTN en prenant en considération le classement international et national.

La répartition des athlètes de la phase DEUX et TROIS (tableau), se fait de la même manière en éloignant autant possible les joueurs d'un même club.

Article 03 : Epreuve de Double

Pour les épreuves de double des tableaux éliminatoires seront constitués par un tirage au sort intégral tout en éloignant autant que possible les doublettes constituées de joueurs issus d'un même club ou d'une même ligue de wilaya.

La composition des doublettes est ouverte.

Règlement

Critérium national individuel

Article 01: Le critérium national individuel est organisé en trois (03) niveaux comme suit :

- ✓ Division national (Dames et Messieurs)
- ✓ Division régionale (Dames et Messieurs)
- ✓ Division wilaya (Dames et Messieurs)

Article 02 : La participation au critérium national individuel est ouverte aux vingt-deux (22) joueurs classés du critérium national de la saison sportive précédente plus les deux (02) premiers joueurs du critérium régional de chaque région.

Article 03 : Organisation de la division nationale

La division nationale du critérium national individuel compte dans chaque catégorie de sexe (Filles et Garçons), trente-deux (32) joueurs (ses).

Article 04 : Déroulement

Le critérium national individuel se déroule en trois (03) tours qui comportant chacun trois (03) phases.

Toutes les parties se joueront au meilleur des cinq (05) sets, sauf la 3ème phase qui se dispute en sept (7) sets.

- **Phase 01 :** Les 32 joueurs seront répartis dans huit (8) poules de 04 joueurs selon la formule serpent aménagée

*les joueurs d'un même club joueront dans différentes poules sauf si c'est impossible.

La répartition sera comme suit :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4	Joueur 5	Joueur 6	Joueur 7	Joueur 8
Le placement des joueurs 13 – 14 – 15 – 16 Se fera par tirage au sort				Le placement des joueurs 9 – 10 – 11 – 12 Se fera par tirage au sort			
Idem pour les joueurs 17 – 18 -19 - 20				Idem pour les joueurs 21 – 22 – 23 – 24			
Idem pour les joueurs 29 – 30 – 31 – 32				Idem pour les joueurs 25 – 26 – 27 - 28			

-**Phase 02 :** Les 02 premiers de chaque poule seront répartis dans 04 poules de 04 joueurs chacune et joueront pour le titre. Les deux derniers des 04 poules de 04 joueurs chacune joueront pour le maintien.

La répartition sera comme suit

A. Classement de 1 à 16 (Titre)

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{er} de la poule 1	1 ^{er} de la poule 2	1 ^{er} de la poule 3	1 ^{er} de la poule 4
Idem pour les joueurs premiers des poules 7 et 8 en P1 ou P2		Les joueurs premiers des poules 5 et 6 seront placés par tirage au sort en P3 ou P4	
Les joueurs deuxièmes des poules 3 et 4 seront placés par tirage au sort en P1 ou P2		Les joueurs deuxièmes de la poule 1 et 2 seront placés par tirage au sort en P3 ou P4	
Les joueurs deuxièmes des poules 5 et 6 seront placés par tirage au sort en P1 ou P2		Les joueurs deuxièmes des poules 7 et 8 seront placés par tirage au sort en P3 ou P4	

B. classement de 17 à 32 (maintien)

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
Joueur 3 ^{ème} de la poule 1	Joueur 3 ^{ème} de la poule 2	Joueurs 3 ^{ème} de la poule 3	Joueur 3 ^{ème} de la poule 4
Les joueurs troisièmes des poules 7 et 8 seront placés par tirage au sort en P1 ou P2		Les joueurs troisièmes des poules 5 et 6 seront placés par tirage au sort en P3 ou P4	
Les joueurs quatrièmes des poules 3 et 4 seront placés par tirage au sort en P1 ou P2		Les joueurs quatrièmes de la poule 1 et 2 seront placés par tirage au sort en P3 ou P4	
Les joueurs quatrièmes des poules 5 et 6 seront placés Par tirage au sort en P1 ou P2		Les joueurs quatrièmes des poules 7 et 8 seront placés par tirage au sort en P3 ou P4	

-Phase 03 :

- Les premiers et deuxièmes des poules (1 à 4), joueront pour le classement de 1 à 8 (Tableau 1/4 avec consolation)
- Les troisièmes et quatrièmes des poules (1 à 4), joueront pour le classement de 9 à 16 (Tableau 1/4 avec consolation)
- Les premiers et deuxièmes des poules (5 à 8), joueront pour le classement de 17 à 24 (Tableau 1/4 avec consolation)
- Les troisièmes et quatrièmes des poules (5 à 8), joueront pour le classement de 25 à 32 (Tableau ¼ avec consolation)

Les athlètes classés de 23 à 32 seront relégués en division régionale.

- ✓ Les parties se jouent au meilleur de 07 sets
- ✓ Les joueurs d'un même club joueront dans différents tableaux dans la mesure du possible.

Article 05 : Critérium régional et wilaya

Le déroulement et l'organisation de la division régionale et wilaya du critérium est laissés à l'initiative de la structure organisatrice en respectant le nombre de tours qui est de trois (03) et qui se tiendront avant le tour national.

Article 06 : A l'issue de chaque tour de la division régionale, les joueurs classés premiers et deuxièmes de chaque région accèdent en division nationale.

Article 07 : Constitution des poules

Les poules sont constituées en utilisant la formule de répartition dite (de serpent) en tenant compte du dernier classement national en cours.

Les joueurs qui descendent prennent les premières places dans la division inférieure, ceux qui montent les dernières places de la division supérieure.

Article 08 : Un système de pointage est mis en place pour le classement des joueurs de la division nationale.

Article 09 : Catégorie d'âge

- ✓ Le critérium est ouvert aux joueurs de la catégorie masculine **cadet et plus.**
- ✓ Le critérium est ouvert aux joueuses de la catégorie féminine **minimes et plus.**

Article 10 : Forfait

Un joueur qui fait deux (02) matchs forfait durant une phase sera rétrogradé au niveau régional.

Article 11 : Système de notation

National	<u>1</u>	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	640	360	280	240	200	180	168	160	152	148	144	140	136	132	128	124
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
	112	105	98	80	72	68	64	60	56	52	48	44	40	36	32	28
Régional	Tableau	1	2	3	4	5	6	7	8	9 - 16						
		220	160	130	110	100	95	90	85	75						
	Les 3èmes des Poules	50 Points														
	Les 4èmes des Poules	40 Points														
	Les 5èmes des Poules	30 Points														
wilaya	TOUT JOUEUR PARTICIPANT AU CRITERIUM WILAYA AURA 40 POINTS															

BAREME :

- Tout joueur participant au **critérium régional** aura **160 point** plus(+) le nombre de points correspondant à son classement lors de ce critérium.
- Tout joueur participant au **critérium national** aura **360 point** plus(+) le nombre de points correspondant à son classement lors de ce critérium.

Règlement

Championnat d'Algérie Individuel toute catégorie

Article 01 :

Lors du championnat d'Algérie individuel, seront disputés les titres suivants :

- ✓ Champion d'Algérie simple messieurs
- ✓ Champion d'Algérie simple dames
- ✓ champion d'Algérie double messieurs
- ✓ champion d'Algérie double dames
- ✓ champion d'Algérie double mixtes

Article 02 : Qualification

Pour les Dames :

Quarante (40) joueuses sont qualifiées et réparties comme suit

- ✓ 32 joueuses classées de la saison en cours ayant obtenus le plus grand nombre de points au classement général du critérium national individuel.
- ✓ 08 joueuses choisie par la DTN/FATT

Pour les messieurs :

Quarante (40) joueurs sont qualifiés et réparties comme suit

- ✓ 32 joueurs classés de la saison en cours ayant obtenus le plus grand nombre de points au classement général du critérium national individuel.
- ✓ 08 joueurs choisis par la DTN/FATT

Article 03 : Déroulement

Phase I : Les quarante (40) pongistes qualifiés à cette phase seront répartis dans huit (08) poules de cinq (05) par tirage au sort tout en éloignant autant que possible les joueurs d'un même club. Les 08 joueurs (ses) têtes de série seront placées comme tête de série des 08 poules dans l'ordre suivant : (1er en poule 1 – le 2^{ème} en poule 2, ... le 8^{ème} en poule 8).

Phase II : Les deux (02) premiers de chaque poule seront répartis dans quatre (04) poules de quatre et joueront les matchs pour le titre.

Phase III : Les deux (02) premiers de chacune des poules pour le titre, joueront pour le classement de 1 à 8.

Article 04 : têtes de série

La désignation des têtes de série par la DTN pour le championnat d'Algérie individuel toutes catégories parmi les joueurs qualifiés se fera en prenant en considération le classement international et national

Article 05 : Epreuve de Double

Pour les épreuves de double, des tableaux éliminatoires seront constitués par un tirage au sort intégral tout en éloignant autant que possible les doublettes constituées de joueurs issus d'un même club ou d'une même ligue de wilaya.

La composition des doublettes est ouverte.

Règlement

Open Fédéral Toutes Catégories

Article 01 : 02 Opens fédéraux toutes catégories et 01 tour final seront organisés chaque saison sportive sous l'égide de la fédération, néanmoins d'autres opens peuvent être organisés à l'initiative des clubs et ligues de wilaya après accord de la FATT.

Article 02 : La participation à l'open fédéral toutes catégories (+15 ans garçons et +12ans filles) est ouverte aux athlètes licenciés pour la saison en cours ayant réglé leurs frais d'engagements.

Article 03 : Les clubs désirant participer à l'open fédéral toutes catégories (+15 ans garçons et +12ans filles) doivent obligatoirement remplir la fiche d'inscription et l'envoyer à la FATT signé et visé par le président.

Les délais de confirmation seront arrêtés par la FATT ou par la structure organisatrice.

Article 04 : déroulement : le nombre de participants est de 128 joueurs maximum pour chaque catégorie en filles et en garçons. Il sera disputé uniquement l'épreuve simple pour chaque catégorie, les joueurs (ses) seront répartis en 16 poules de quatre comme suit :

Les 32 joueurs (ses) têtes de série seront placés comme tête de série des 32 premières poules dans l'ordre suivant : (1^{er} en poule 1 – le 2^{ème} en poule 2, ... le 32^{ème} en poule 32, les autres joueurs seront répartis dans les poules par tirage au sort, tout en éloignant autant que possible, les athlètes d'un même club sportif.

Les deux premiers de chaque poule disputeront un tableau éliminatoire de 64. Leur répartition se fait selon la réglementation internationale.

Article 05 : Les joueurs (ses) classés (es) 1, 2, 3 au tour final seront récompensés (es) ; la nature et le montant de la récompense sont déterminés par la FATT ou la structure organisatrice.

Article 06 : Les frais de transports et de séjour sont à la charge des participants .

Article 07 : Tenue

La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlements du tennis de table. Le juge arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas.

Article 08 : Retard et Forfait

Si un joueur ne s'est présenté 15 minutes après sa 1^{ère} rencontre, il sera considéré forfait pour la rencontre. Il ne bénéficiera plus des 15 minutes pour la suite de la compétition ; toutefois pour la division nationale du critérium individuel un joueur qui rate les 04 premières rencontres d'un tour sera considéré forfait pour le tour en question. Si ce retard est signalé au moins 08 jours à l'avance, dans ce cas le joueur sera autorisé à disputer le reste des rencontres.

Article 9 : Discipline

Le juge arbitre est qualifié pour demander l'expulsion de toute personne licenciée ou non dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entraveraient le déroulement normal de la compétition.

Article 10 : Tout point non prévu dans ce présent règlement sera traité par la fédération qui se référera en priorité aux textes de FITT en matière de lois et règles de la discipline.

Article 11 : Système de notation

➤ Opens fédéraux

➤ Tour final des opens fédéraux

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9-16	17-32	33-64
Tableau	320	180	140	120	100	90	85	80	75	70	65
Les 3èmes des Poules	50 Points										
Les 4èmes des Poules	40 Points										

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Tour final des opens	640	360	280	240	200	180	168	160	152	148	144	140

Règlement

Open fédéral jeunes

Article 01 : Deux (2) Opens fédéraux jeunes et 01 tour final seront organisés chaque saison sportive sous l'égide de la fédération, néanmoins d'autres opens peuvent être organisés à l'initiative des clubs et ligues de wilaya après accord de la FATT.

Article 02 : La participation à l'open fédéral jeune est ouverte aux athlètes licenciés pour la saison en cours ayant réglé leurs frais d'engagements dans les catégories suivantes :

- Moins – 10 ans (filles et garçons)
- Moins – 12 ans (filles et garçons)
- Moins – 15 ans (filles et garçons)
- moins -18 ans (filles et garçons)

Article 03 : Les clubs désirant participer à l'open fédéral jeunes doivent obligatoirement remplir et renvoyer à la FATT l'imprimé de confirmation visé et signé par le président. Les délais de confirmation sont arrêtés par la FATT ou par la structure organisatrice.

Article 04 : Déroulement

Le nombre de participant est de 64 joueurs maximum pour chaque catégorie en filles et garçons. Il sera disputé uniquement les épreuves de simple pour chaque catégorie.

Les joueurs (ses) seront répartis en 16 poules de quatre selon le dernier classement national en cours. comme suit :

Les 16 joueurs (ses) têtes de série seront placées comme tête de série des 16 premières poules dans l'ordre suivant : (1er en poule 1 – le 2^{ème} en poule 2,... le 16^{ème} en poule 16), les autres joueurs seront répartis dans les poules par tirage au sort. , tout en éloignant autant que possible les athlètes d'un même club sportif.

Les deux premiers de chaque poule disputeront un tableau éliminatoire de 32. Leur répartition se fait selon la réglementation internationale

Article 05 : les joueurs (ses) classés (es) 1, 2,3 de chaque open fédéral seront récompensés.

Article 06 : les frais de transports et de séjour sont à la charge des participants .

Article 07 : Tenue

La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlements du tennis de table. Le juge arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas.

Article 08 : Tout point non prévu dans ce présent règlement sera traité par la FATT qui se référera en priorité aux textes de la FITT en matière de lois et règles de la discipline.

Article 09 : Système de notation

➤ Opens fédéraux

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9-16	17-32
Tableau	320	180	140	120	100	90	85	80	75	70
Les 3èmes des Poules	50 Points									
Les 4èmes des Poules	40 Points									

➤ Tour final des opens fédéraux

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Tour final des opens	640	360	280	240	200	180	168	160	152	148	144	140